Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 5 mars 2026 de la commune de Saint Genis d'Hiersac

L'an 2026, le 5 mars à dix-huit trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 25/02/2026 Nb de conseillers en exercice : 12 Votants : 10

Membres présents : Mme Stéphanie ROTURIER, Sylvie GUINFOLLEAU, Jean-Claude GUILLOT, Yanick MENARD, Emmanuel RIPPE, Bruno JACOB, Mathieu MOREAU, Rodolphe PREVOST, Jacques PHELIPPEAU
Membres absents : Fabien TRUTEAU, Nathalie SICART (procuration donnée à Mme Roturier), Aurélien GUILLOT

Secrétaire de séance : Sylvie GUINFOLLEAU

Ouverture de la séance 18h52

1 - Approbation du procès-verbal

Mme Le Maire donne lecture du procès-verbal du 19 février 2026. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBERATIONS

2- Approbation du Compte Financier Unique 2025

Mme Le Maire donne la parole à M. Guillot Jean-Claude, le doyen de la séance et sort de la salle.

M. Guillot donne lecture du compte financier unique pour l'année 2025 qui met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2024		217 330,39		230 604,39	0,00	447 934,78
Opérations de l'exercice 2025	753 110,92	403 168,11	684 361,26	748 579,99	1 437 472,18	1 151 748,10
TOTAUX	753 110,92	620 498,50	684 361,26	979 184,38	1 437 472,18	1 599 682,88
Résultats de cloture	**-132 612,42**			**294 823,12**		**162 210,70**
RAR	59 596,60	21 503,25			59 596,60	21 503,25
TOTAUX CUMULES	812 707,52	642 001,75	684 361,26	979 184,38	1 497 068,78	1 621 186,13
RESULTATS DEFINITIFS	**-170 705,77**			**294 823,12**		**124 117,35**

Il propose au conseil municipal de passer au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, dont Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de St Genis d'Hiersac
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 – Affectation du résultat 2025

Mme Le Maire donne lecture de la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Il a été rappelé les éléments constitutifs du résultat ainsi que les modalités d'affectation proposées, conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'approuver l'affectation du résultat telle que présentée, pour un montant de 170 705.77€.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 – Fongibilité des crédits

Mme Le Maire explique que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57, les dépenses imprévues sont remplacées par la fongibilité.

La fongibilité est le fait d'utiliser des crédits d'un chapitre à un autre, le taux maximum est de 7.5% par section.

Si un taux de fongibilité est décidé par le conseil municipal, Mme le Maire pourra déplacer des crédits de chapitre à chapitre à hauteur du taux fixé sans décision modificative. Elle devra tout de même présenter ces mouvements au

conseil municipal. Le taux de fongibilité ne pourra en aucun cas servir pour le chapitre dédié aux dépenses du personnel.

Mme le Maire propose de voter pour un taux de fongibilité de 7.5% pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote un taux de fongibilité de 7.5% pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

5 – Vote des taux d'imposition 2026

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'élaboration et du vote du budget primitif 2026, il y a lieu pour les conseillers municipaux de se prononcer pour ou contre l'augmentation des 3 taxes et, dans l'affirmative, la ou lesquelles.
Les taux proposés sont :

Taxe foncière bâtie ; **45.87 %**
Taxe foncière non bâtie : **53.06%**
Taxe d'habitation : 11%

Mme Le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des impôts en 2026.

5 – Vote du BP 2026

Mme Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2026, élaboré suite aux orientations budgétaires débattues lors de la réunion de conseil municipal du 19 février 2026.

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2026	DONT RAR 2025
Articles	477 322,64	59 597,60
001 Déficit antérieur reporté	132 612,42	
041 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS FDAC	0,00	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 372,62	
16 EMPRUNTS ET DETTES	224 625,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 510,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 269,34	1 819,34
23 IMMO EN COURS	0,00	
291 AMENAGT ENTREE BOURG	57 778,26	57 778,26
317 ILLUMINATIONS DE NOEL	2 155,00	
324 LOGIS	50 000,00	
339 ACHAT PHARMACIE	0,00	
329 ATELIER	0,00	
328 SALLE DES ASSOCIATIONS	0,00	
333 VIDEOPROTECTION	0,00	
330 ACHATS TERRAINS SERIGNAC	2 000,00	

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2026	DONT RAR 2025
Articles	477 322,64	21 503,25
001 Excédent antérieur reporté	0,00	
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS amt	0,00	
041 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS FDAC	0,00	
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.	76 705,87	
1068 Excédents de fonctionnement CA	170 705,77	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	23 000,00	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	206 511,00	21 503,25
16 EMPRUNTS ET DETTES	400,00	

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2026
Articles	834 732,35
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	76 705,87
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	236 066,01
012 CHARGES DE PERSONNEL	224 927,47
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	253 833,00
66 CHARGES FINANCIERES	25 500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	500,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS amt	0,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2026
Articles	834 732,35
002 Excédent antérieur reporté	124 117,35
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00
70 PRODUITS DES SERVICES	54 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	455 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	151 800,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	49 600,00
76 PRODUITS FINANCIERS	15,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00

Le budget primitif 2026 présente :

- Au niveau de la section de fonctionnement, des dépenses et de recettes équilibrées à 834 732.35 €
- Au niveau de la section investissement, des dépenses et de recettes équilibrées à 477 322.64 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2026, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations au niveau de la section investissement

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation du projet de M. Gontier Pascal

M. Gontier Pascal s'est présenté aux membres du conseil municipal, accompagné de son équipe. Il a exposé son projet, né du contexte économique actuel impactant la filière viticole.

Initialement, le porteur de projet envisageait l'implantation d'un point de vente sur les communes de Champniers ou de Cognac. Toutefois, les coûts de location jugés trop élevés ainsi que l'éloignement par rapport à l'exploitation ont conduit à reconsidérer cette option.

M. Gontier souhaite désormais s'installer dans le bâtiment de l'ancienne poste afin d'y créer une boutique de produits locaux associée à un lieu de convivialité. Cet emplacement est apparu pertinent au regard de sa visibilité et du passage important sur cet axe.

Le projet prévoit la vente de produits frais, secs et cuisinés, de fruits et légumes de saison, ainsi que de vins et spiritueux locaux, de produits fermiers et d'épicerie fine artisanale. Il serait financé en partie par le recours à un financement participatif. Dans un premier temps, l'activité fonctionnerait sous forme de dépôt-vente afin de limiter les besoins en trésorerie.

Mme le Maire a souligné l'importance d'une communication efficace autour de ce projet. Elle a également indiqué que le distributeur de pizzas actuellement hors service pourrait éventuellement faire l'objet d'une reprise.

Le porteur de projet a présenté les grandes lignes de son budget prévisionnel et a précisé que le délai d'installation envisagé est d'environ 12 mois. Par ailleurs, il a indiqué son intention de faire de ce lieu un espace de vie en proposant notamment des ateliers à destination des enfants et des personnes âgées.

M. Phelippeau a suggéré une mise en relation avec l'ALPR, association organisant ce type d'ateliers et régulièrement en recherche de locaux adaptés.

Mme le Maire a remercié M. Gontier pour sa présentation et a indiqué que le projet ferait l'objet d'un échange entre les élus.

Après le départ des porteurs de projet, le conseil municipal a émis un avis favorable à cette initiative.

Fin de séance : 19h59